Terres de SIEEN

n° 24 - Juin 2010

Énergie

Les Assises nivernaises de l'énergie

Environnement/ Cadre de vie

Programme de prévention et recyclage des déchets

TIC

Formation GIP@Bourgogne

Contribuer au développement durable de la Nièvre dans le cadre d'un service public solidaire.

Magazine semestriel
du Syndicat Intercommunal d'Énergies,
d'Équipement et d'Environnement
de la Nièvre

SIEEEN
énergies solidaires

Sommaire

3 **Informations générales**
Les Assises de l'énergie

4-5-6-7

Énergies

Développement des panneaux solaires
Le SIEEEN investit les toitures communales

Inventaire 2009 de l'électrification rurale
Importante défaillance d'ERDF

Éclairage Public
Vers le respect de la norme européenne

8-9-10-11

Environnement / Cadre de vie

Convention partenariale SIEEEN - Chambre de métiers et de l'artisanat
Une démarche collective pour valoriser les déchets

Opération village avenir
Cervon

Bâtiment Basse Consommation
Un nouveau label

12-13

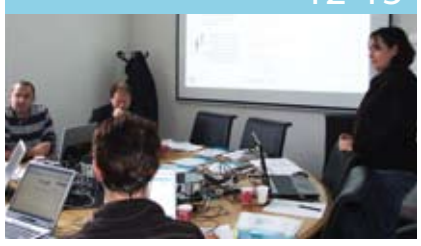

TIC

Numérisation cadastrale
Fin du programme en 2010

Informations géographiques
Le SIEEEN partenaire de GéoBourgogne

École numérique rurale
Le SIEEEN sollicité comme prestataire

14 **Agenda / Actes administratifs**

15 **Brèves**

Terres de sieeen n°24
Juin 2010
Magazine semestriel du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre
7, place de la République
BP 42
58027 Nevers cedex
Tél. 03 86 59 76 90
Fax 03 86 59 76 99
Courriel : contact@sieeen.fr
Directeur de la publication : Guy Hourcabie
Rédacteur en chef : Patrice Coton
Comité de rédaction : Cécilia Blanc, Didier Brossard, Yannick Hoarau, Christèle Lesniak, Éric Danion, Lazare Pasquet, Joël Puentes, Danièle Rey
Rédaction : Moklé - Jef d'Argent
Crédits photos : SIEEEN, Lionel Brugger, Christophe Masson, COVED
Réalisation : GB Création Graphique
Impression : Imprimerie Saviard 3 500 exemplaires
ISSN : 1632-4803
Dépôt légal à parution
Distribué gratuitement
Imprimé sur papier recyclé

Édito

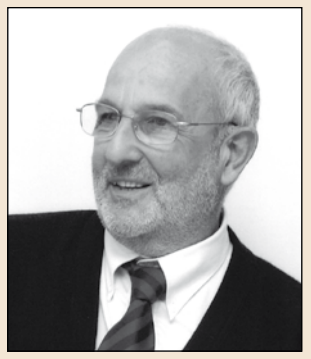

Guy Hourcabie
Président du SIEEEN

Chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Ce premier numéro du « Terres de SIEEEN » 2010 confirme l'engagement solidaire et le sens du service public de notre Syndicat.
Lors du 34e congrès de la FNCCR, les élus de tous les syndicats ont dénoncé l'attitude défaillante et les comportements arrogants d'ERDF. Les dirigeants d'ERDF à la tribune ont été surpris de cette levée de bouclier unanime de leurs autorités concédantes. Ils ont accusé le coup et fait leur mea culpa en reconnaissant publiquement le sous-investissement endémique d'ERDF qui a aggravé la fragilité de nos réseaux, de nouveau stigmatisée par les derniers événements climatiques.
Nous avons dû réaliser en urgence un contre-inventaire des besoins de l'électrification rurale pour la période 2009-2011 pour préserver le niveau indispensable des dotations FACÉ affectées à la Nièvre, les données chiffrées d'ERDF ne nous étant, en effet, pour la première fois pas parvenues à temps avant la réunion avec le Préfet et celles, fragmentaires, reçues étant erronées…

Grâce aux Assises de l'énergie menées avec nos partenaires dont le Conseil général, les Nivernais ont pu mesurer l'importance capitale de la maîtrise de l'énergie au quotidien et faire le point sur les changements drastiques qu'impose le Grenelle de l'environnement et bien que très récemment la taxe carbone ait été abandonnée… Le Syndicat était précurseur et s'investit depuis le début des années 90 pour y répondre. Nous nous sommes, en outre, dotés de la compétence Énergies renouvelables pour proposer des alternatives fiables aux communes pour réduire la dépendance énergétique. La meilleure gestion de l'éclairage public et le respect de la norme européenne sont notamment au cœur des actions que nous menons quotidiennement.

Dès 1995, le SIEEEN et ses adhérents ont mis en place une vertueuse stratégie d'élimination des déchets, et depuis 2009, vont plus loin en initiant une politique ambitieuse de prévention et de recyclage des déchets ménagers afin de préserver les ressources et prévenir les pollutions. Les partenariats signés avec la Chambre de métiers et de l'artisanat et l'ADEME sont une nouvelle étape du développement harmonieux du territoire nivernais. À cela s'ajoutent le choix et les orientations de l'ingénierie publique syndicale en matière d'efficacité énergétique des bâtiments avec, en particulier, la construction ou la rénovation en technique «basse consommation» dans l'aménagement d'espaces de vie.

Les TIC participent désormais à l'attractivité du territoire avec : la numérisation cadastrale, la mise en place du système d'information géographique, les formations au programme Helios et au E-service en lien avec E-Bourgogne ainsi que l'action «école numérique rurale» dont le SIEEEN soutient la démarche de progrès entreprise par ses collectivités adhérentes.

Cette année 2010 sera marquée par la réforme territoriale. Personnellement je n'y suis absolument pas favorable car elle éloignera un peu plus l'élu de ses administrés. Elle pourrait aussi aboutir à la simplification de la carte de la coopération intercommunale avec le risque de voir disparaître les petits syndicats intercommunaux non à la maille départementale. Le SIEEEN peut compter sur ses fondations solides et ne devrait pas être touché ayant atteint, depuis 1986, cette fatidique maille départementale en regroupant les 312 communes du département à travers sa compétence de distribution de l'électricité. La vigilance s'impose cependant et, en symbiose avec notre fédération nationale, la FNCCR, l'implication et la solidarité de tous permettront aux Syndicats et au SIEEEN de préserver et de renforcer toutes les missions confiées par ses collectivités adhérentes, pour la meilleure satisfaction de la population et la préservation de services rendus aussi vitaux qu'est celui de l'énergie au 21e siècle.

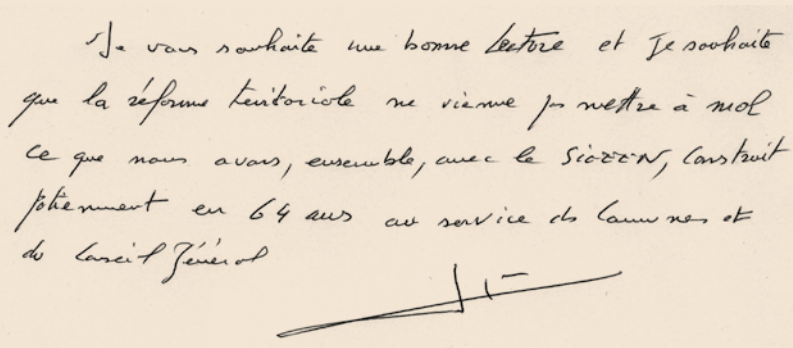
Je vous souhaite une bonne lecture et je souhaite
que la réforme territoriale ne vienne jamais mettre à mal
ce que nous avons, ensemble, avec le SIEEEN, construit
patiemment en 64 ans au service des Communes et
du Conseil Général

Les Assises de l'énergie dans la Nièvre

Au cœur de l'actualité 2009, les Assises de l'énergie de la Nièvre, portées par le SIEEEN, ont permis aux Nivernais de débattre sur les problématiques énergétiques, qu'ils soient producteurs ou consommateurs. Particuliers, collectivités et entreprises ont pu mesurer l'importance capitale que revêt l'énergie dans la vie de tous les jours, lors des échanges du Grenelle de l'environnement.

Le SIEEEN est aujourd'hui un acteur départemental majeur du secteur de l'énergie dont il observe les évolutions (nouvelles énergies, hausse des tarifs, réglementation...). Co-organisateur des Assises de l'énergie, le Syndicat a contribué à faire le jour sur les attentes, les besoins et les envies des Nivernais. Si les débats du Grenelle ont associé les habitants de façon marginale, les Assises ont été une réussite. Près d'1 % des foyers nivernais ont été à cette occasion approchés. La sensibilisation amorcée a été soutenue par d'importants moyens de communication (logo, site Internet, campagne d'affichage...).

Une expression riche

Durant toute l'année 2009, les informations ont été collectées et traitées à partir d'un sondage réalisé auprès de 600 Nivernais, un groupe de discussion d'une douzaine d'habitants et trois ateliers-débats qui ont réuni plus de 150 personnes. Plusieurs thèmes ont été abordés de septembre à octobre : mobilité, énergie dans le bâtiment, énergies renouvelables…
Le 21 novembre, lors de la rencontre finale des Assises de l'énergie, les principaux acteurs du secteur énergétique ont pu s'exprimer devant plus de 300 personnes à la Ferme du Marault.

Agriculteurs, bailleurs, banques, DDEA, organismes de formation et professionnels du bâtiment ont fait la lumière sur leurs actions et leurs attentes. Cette démarche s'est ainsi appuyée sur la mobilisation inédite et un large partenariat entre les principaux acteurs de l'énergie (collectivités, pays, représentants d'entreprises...).

Les Assises de l'énergie ont permis d'affiner les constats, d'identifier les enjeux majeurs pour la Nièvre et d'esquisser des réponses. Les Nivernais sont soucieux de l'avenir énergétique et s'interrogent sur les choix individuels de chauffage, l'équipement et les solutions alternatives proposées. L'information et le conseil s'avèrent dans ce cadre essentiels. Un Espace Info Énergie pourrait de nouveau ouvrir ses portes à Nevers.

les Assises de l'énergie se sont déroulées le 21 novembre 2009

Des enjeux majeurs pour la Nièvre

La maîtrise de l'énergie est un chantier stratégique, social et économique ; elle nécessite une action en amont. La Nièvre devra s'inscrire dans une démarche pro active pour apporter des réponses à la vétusté du parc de logements et faire des efforts pour intégrer les énergies renouvelables dans les projets de construction. Les besoins sont considérables pour les copropriétés et l'habitat social notamment.

La lutte contre la précarité énergétique, qui participe aussi à la fracture sociale, est une problématique essentielle. Les citoyens attendent un geste fort des collectivités. Celles-ci doivent montrer l'exemple en faisant le choix de la sobriété dans la consommation d'énergie des bâtiments, de l'éclairage public et en apportant leur soutien financier à la réalisation de certains projets. Autre signe fort attendu : la poursuite des actions pour développer les moyens de déplacements alternatifs. Les administrations pourraient montrer la voie en s'intéressant à la mobilité de leurs agents afin que les entreprises puissent leur emboîter le pas.

Le rôle des pouvoirs publics est aussi d'encourager l'utilisation plus généralisée des éco matériaux et des énergies renouvelables. Une réelle concertation entre les différents acteurs est indispensable pour mettre en œuvre des actions cohérentes et favoriser une sensibilisation permanente sur le sujet. Mais une telle démarche ne suppose-t-elle pas une formation continue ainsi qu'une qualification des professionnels du bâtiment ?

Les assises nivernaises de l'énergie

Ensemble, préparons notre avenir énergétique

Le risque de perdre des marchés, de voir se fragiliser les entreprises par manque de compétences et de capacité d'innovation, est réel. La faiblesse du réseau d'acteurs en maîtrise d'œuvre dans l'éco-construction a été soulignée lors des Assises de l'énergie.

L'intérêt des Nivernais pour les énergies renouvelables est indéniable même s'ils se disent désemparés face à la complexité des démarches et aux délais souvent très longs. Se pose aujourd'hui, par ailleurs, la question du potentiel de production d'énergies renouvelables de la Nièvre. Si une étude est souhaitée, une plus forte implication des pouvoirs publics est requise pour que les retombées profitent également aux territoires en faisant cohabiter localement production et consommation. Le partenariat mis en place pour la tenue des Assises de l'énergie laisse entrevoir des perspectives d'avenir intéressantes.

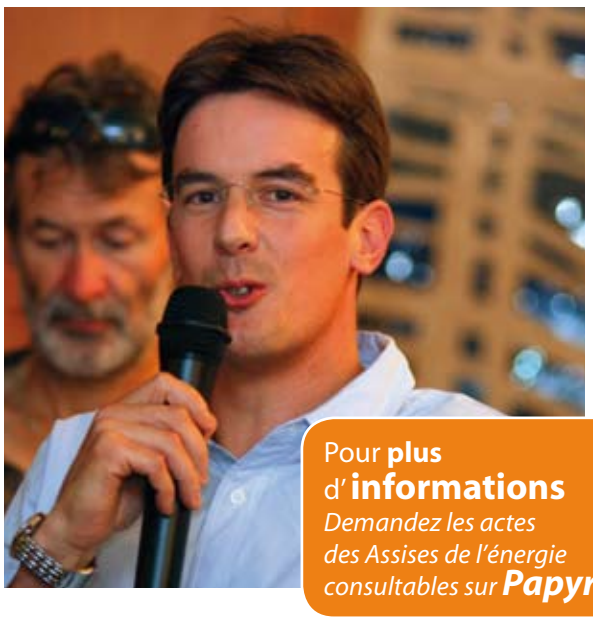

Pour **plus d'informations**
Demandez les actes des Assises de l'énergie consultables sur ***Papyrus***

Le rapprochement, autour d'une problématique fédératrice, du Conseil général, de l'agglomération de Nevers, des chambres consulaires, des Pays, du Parc naturel régional du Morvan et du SIEEEN ont donné lieu à de nombreux échanges. Cette démarche a auguré une dynamique qui devrait se poursuivre et s'ouvrir sur de nouvelles propositions en vue de maîtriser l'énergie.

Comment, en effet, répondre aux besoins clairement exprimés par les consommateurs et les producteurs ? Les Assises de l'énergie ne sont pas une fin en soi mais ont pour but de préparer l'après-consultation pour orienter les décisions. Le partenariat signé, dans ce cadre, devrait favoriser la création d'une **Agence locale de l'énergie**, structure labellisée sur le plan national par l'ADEME, sous la forme d'une association Loi 1901.

Elle doit rassembler les acteurs de l'énergie au sens large et apporter gratuitement, dans l'esprit du service public, conseils et informations. Elle pourrait voir le jour avant la fin du premier semestre 2010 et accueillir deux conseillers Énergie.

Le SIEEEN investit les toitures communales pour développer les panneaux solaires

En se dotant de la compétence Énergies renouvelables, le SIEEEN s'est inscrit dans une démarche de développement durable. Réduire la dépendance énergétique, utiliser des alternatives peu polluantes et maîtriser les besoins en énergie : tels sont les engagements du Syndicat à travers la promotion des installations photovoltaïques.

En mai 2005, le site du SCEEP à Saint-Benin d'Azy a mis en service 72 m² de panneaux solaires pour un investissement de 75 400 €. Grâce à cette installation, le SIEEEN produit de 9 300 à 10 000 kWh annuel. Fort de ce projet-pilote, il a réalisé une autre installation de 32 m² à l'école Henri Bachelin de Lormes pour un montant de 28 900 € HT qui devraient produire chaque année 3 135 kWh d'électricité.

La démarche du SIEEEN

Le rôle du SIEEEN est de valoriser les toitures et terrains communaux. Il contacte les communes à qui il a déjà proposé un audit énergétique et réalise des analyses d'opportunités pour apprécier l'intérêt de leurs projets. Outre l'approche technique, le financement et la rentabilité sont aussi rigoureusement étudiés.

Les communes adhérentes au SIEEEN peuvent :

- Financer elles-mêmes leur projet, exploiter et entretenir leur installation. Elles peuvent solliciter le Syndicat en tant que maître d'œuvre qui suit l'exécution des travaux jusqu'à la réception. Les communes ont alors le droit de revendre l'électricité qu'elles produisent à EDF durant vingt ans selon les tarifs d'achat en vigueur.

- Lui confier la maîtrise d'ouvrage. Le Syndicat finance, exploite et entretient le matériel durant vingt ans et reverse un droit d'occupation forfaitaire à la commune. Celle-ci doit avoir transféré la compétence au Syndicat, au titre de la production décentralisée d'électricité.

La réalisation d'une analyse d'opportunités gratuite n'engage, toutefois pas la commune, quelle que soit la formule retenue.

De nouvelles installations prévues en 2010

Le SIEEEN poursuit son action avec huit dossiers de réalisation prévues, en 2010, dans les communes de Magny-Cours (halle marchande), Cervon (2 logements communaux), Saint-Germain-Chassenay (vestiaire), Saint-Amand-en-Puisaye et Clamecy (ateliers des services techniques), Montigny-aux-Amognes (mairie), la Communauté de communes du Pays Corbigeois (gymnase) et le SDIS. Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) sont en cours de rédaction. Ce sont au total 3 788 m² de panneaux solaires qui seront installés pour un coût global de 1 888 692 € ; ils éviteront le rejet dans l'atmosphère de 106 T de CO^2 chaque année.

Outre le respect des exigences du Grenelle, la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques permettra de renforcer la qualité du réseau ERDF.
Grâce au raccordement, la tension pourra être augmentée, limitant par là-même les micro coupures dans un périmètre local.

INTERVIEW

M. Luc Boileau,
Directeur des services techniques de Clamecy

« Un partenaire important »

TDS. Sans le SIEEEN, auriez-vous pu mener à bien ce projet ?

Le SIEEEN a apporté son expertise et sa méthodologie pour la prospection des sites potentiels et l'analyse des projets retenus. Il a d'abord réalisé l'audit énergétique du patrimoine communal. Cela a permis d'identifier et de classer les actions à entreprendre. Cet audit peut être un véritable outil de programmation et de planification.

TDS. Comment sera utilisé le gain financier du SIEEEN généré par la production d'électricité ?

Les profits seront réaffectés en priorité à la poursuite de notre programme d'investissement en faveur des économies d'énergie, au respect des mesures environnementales et à l'intégration du développement durable à tous nos projets. Sont prévus, par exemple, l'entretien des voiries publiques sans pesticides, l'isolation de plus de 5 000 m² de combles, l'utilisation des énergies renouvelables avec l'installation d'environ 1 500 m² de panneaux photovoltaïques ainsi que d'une turbine hydroélectrique, pour la période 2009-2010.

TDS. Conseillerez-vous aux communes de la Nièvre d'avoir recours à cette prestation ?

Oui ! Pouvoir compter sur un partenaire comme le SIEEEN est important pour une collectivité à l'heure où l'ingénierie et l'expertise publiques ont tendance à s'éloigner.

Pour **plus** d'**informations**
Votre contact au SIEEEN :
Paul Perrin, Tél. 03 86 59 76 90

34e congrès de la FNCCR : les élus expriment leur mécontentement

C'est à Annecy que s'est tenu le 34e congrès de la FNCCR, du 22 au 25 septembre 2009. Les élus des syndicats départementaux ont exprimé à l'unanimité leur mécontentement à l'égard d'ERDF.

En sa qualité de premier vice-président de la FNCCR, Guy Hourcabie fut l'un des artisans de cette sérieuse mise en garde aux dirigeants d'ERDF. Les élus des autorités organisatrices de la distribution d'électricité ont réaffirmé leur détermination face à l'attitude à la fois défaillante et arrogante du concessionnaire. Les motions votées traduisent leur insatisfaction :

Motion relative à la sécurisation des réseaux de distribution d'électricité :

- Sous l'égide des autorités organisatrices, un programme de protection de leurs réseaux contre les risques climatiques, en coordination avec le ou les gestionnaires de ces réseaux ;
- que soient sécurisés les réseaux moyenne et basse tension dans le cadre d'un programme ambitieux d'enfouissement des lignes électriques ou de contournement des zones boisées ;
- le redéploiement d'un service de proximité pour l'exploitation des réseaux.

Motion relative à la qualité de l'électricité distribuée :

- La prise en compte des coupures très brèves, en complément du recensement des coupures longues, des coupures brèves et de la durée cumulée des coupures prévue par le décret du 24 décembre 2007 ;
- une réactualisation plus réaliste, et dans les plus brefs délais, des seuils de qualité fixés par les textes réglementaires du 24 décembre 2007.

La transformation des systèmes énergétiques est arrivée à son terme avec en perspective toutes les imperfections inhérentes à la libéralisation (réduction des investissements, moindre qualité de l'énergie distribuée, consumérisme avec ses pratiques commerciales discutables...). Se profile désormais une autre mutation structurelle avec la pénurie annoncée des énergies fossiles. Leur hausse concomitante entraînera un redéploiement des capacités de production.
Dans ce contexte, les élus ont débattu des conditions d'évolution du service public local de l'électricité et du gaz : programmation des investissements, organisation territoriale d'ERDF, péréquation tarifaire, financement des raccordements aux réseaux, évolution des contrats de concession vers plus de transparence patrimoniale, indicateurs de performance.

Le congrès a aussi permis de mesurer les enjeux de l'indépendance énergétique où devront cohabiter deux politiques, l'une centralisatrice avec l'industrie nucléaire et l'autre décentralisatrice avec les énergies renouvelables dans lesquelles les réseaux de fourniture ou d'injection d'électrons seront au cœur du dispositif.

Ce qui motive les réflexions sur les nouvelles solidarités territoriales et sociétales face à la réforme territoriale et au risque de voir disparaître la logique de péréquation au détriment de désirs individuels d'autonomie énergétique dont le petit consommateur serait la victime toute désignée.
On observe dans le même temps une exigence accrue d'information et de participation des ménages qui interpelleront de plus en plus les autorités concédantes dépositaires des services publics locaux essentiels à la vie (énergie, eau, déchets ménagers, santé et éducation).

Les tarifs sociaux de première nécessité

Tout foyer peut bénéficier du tarif de première nécessité (TPN) pour l'électricité et du tarif spécial de solidarité (TSS) pour le gaz si ses ressources sont inférieures à 620 €/mois pour une personne isolée. Selon la composition de la famille, la réduction peut être de 30 % à 50 %. Le tarif social est applicable sur un an renouvelable après validation des droits.

Les bénéficiaires sont identifiés par les organismes d'assurance maladie. Les fournisseurs d'énergie adressent automatiquement une proposition de tarifs sociaux aux personnes ayant droit à la couverture maladie universelle complémentaire. Tout foyer inscrit au TPN est aussi inscrit au TSS.
Adressez-vous à votre fournisseur, aux services sociaux, à votre mairie ou au SIEEEN pour faire reconnaître et valider vos droits.

Le raccordement d'une installation photovoltaïque au réseau : un vrai parcours du combattant

Le raccordement d'une installation photovoltaïque de moins de 250 kW est a priori simple. Mais, le décalage est grand entre théorie et pratique. Il faut adresser deux déclarations aux services de l'État et à ERDF. Le 30 avril 2009, le SIEEEN lance les démarches pour le site de Lormes. Si les services de l'État ont répondu sous 15 jours, l'obtention du reçu d'ERDF a pris... 6 mois et nécessité une forte mobilisation des agents du SIEEEN pour les relances.

La mésaventure ne s'arrête pas là ! ERDF a d'abord fait part au SIEEEN qu'il n'était pas habilité à produire de l'électricité avant d'intervenir sur le site pour le raccordement. Hélas, l'équipe présente n'étant pas compétente, seuls les compteurs ont été posés. Presque un an plus tard, le SIEEEN ne possède toujours pas de contrat de vente et l'installation de production photovoltaïque n'est pas raccordée. Le Syndicat réprouve donc ces délais inadmissibles de la part d'ERDF et déplore l'absence d'un interlocuteur privilégié qui permettrait sûrement d'améliorer le suivi des dossiers.

ERDF étudie actuellement la mise en place d'une nouvelle procédure qui, nous l'espérons, permettra de réduire de façon sensible les délais.

Pour **plus d'informations**
Votre contact au SIEEEN :
Thierry Lavier au 03 86 59 76 90

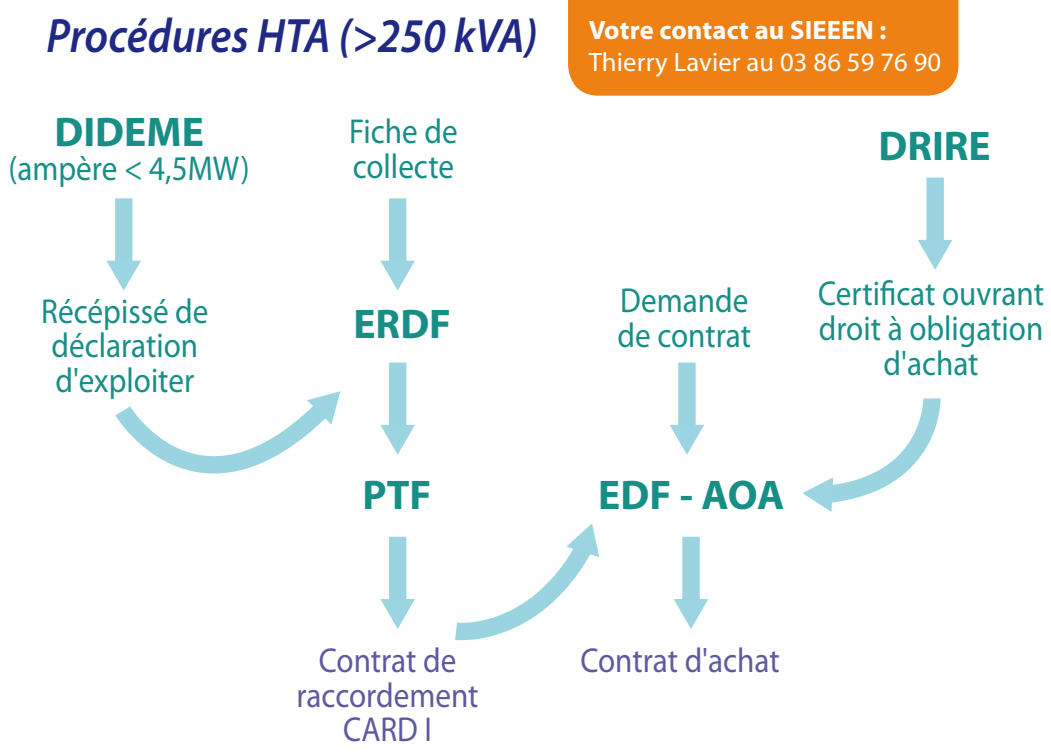

Procédure de raccordement basse tension

L'inventaire 2009
de l'électrification rurale

Réalisé tous les deux ans sous l'autorité du Préfet, l'inventaire de l'électrification permet de définir les besoins réels en travaux de renforcement, de sécurisation et d'amélioration esthétique des ouvrages basse tension de la concession en zone rurale. Les règles de répartition des dotations du fonds d'amortissement des charges d'électrification (Facé) entre les syndicats départementaux d'électricité sont fixées à partir de cet état des lieux.

En Nièvre, les éléments de l'inventaire sont définis par le concessionnaire ERDF et le SIEEEN, autorité organisatrice de la distribution d'électricité unique à la maille départementale. Les deux acteurs travaillaient habituellement de concert pour réaliser l'état des lieux le plus exhaustif possible dans le but de garantir aux Nivernais ruraux une fourniture d'électricité continue de qualité. Mais tel n'est plus le cas aujourd'hui.

Le dernier inventaire échappe, désormais, en grande partie aux représentants locaux du concessionnaire. Il est piloté, via l'outil informatique de gestion des ouvrages (GDO), par les services centraux de Paris, puis par la direction Grande Région Rhône-Alpes Bourgogne. L'opération 2009 s'est très mal passée : malgré les nombreuses relances sur plusieurs mois, le Syndicat n'a eu communication des données ERDF qu'une dizaine de jours avant la tenue de la Conférence départementale de l'inventaire.

Ces données ne reposaient que sur l'outil GDO dont la fiabilité s'est considérablement dégradée ces dernières années, faute de personnel suffisant pour assurer le suivi et la mise à jour corrects des fichiers.

Un nombre important de départs basse tension, identifiés à la suite de réclamations d'usagers, n'étaient pas pris en compte.

Le SIEEEN a été contraint de présenter dans l'urgence une proposition d'inventaire très différente de son concessionnaire et d'en justifier les écarts. Le Secrétaire général de la Préfecture a retenu et validé les données du SIEEEN au terme de la Conférence départementale du 1er juillet 2009, suivi par le Conseil du Facé lors de sa réunion du 06 octobre 2009. Sans cette action, les dotations du Facé pour la Nièvre au titre de 2010 et 2011 auraient vraisemblablement connu une baisse assez sensible au regard des données transmises par ERDF !

Grâce aux éléments complémentaires fournis par le SIEEEN, la tranche principale A/B Facé ne baissera que de 1,5 %, les autres tranches C et S demeurant stables.

Données			Unité	Zone électrification rurale
Le patrimoine				
Longueur du réseau BT	Aérien	En fils nus	Km	503
		Dont fils nus de faible section	Km	217
		En torsadé aérien	Km	2 152
		Total aérien	**Km**	**2 655**
	Souterrain		Km	935
	Total aérien + souterrain		**Km**	**3 590**
Nombre total de départs du réseau BT			Nb	8 404
Dont nombre total de départs AVEC fils nus			Nb	1 595
Les contraintes sur le réseau				
Nombre de départs en contrainte de tension seule			Nb	283
Longueur cumulée des départs en contrainte de tension seule			Km	261
Nombre de départs en contrainte d'intensité seule			Nb	8
Longueur cumulée des départs en contrainte d'intensité seule			Km	5
Nombre départs en double contrainte de tension et d'intensité			Nb	6
Longueur cumulée des départs en double contrainte de tension et d'intensité			Km	6
Nombre total de départs mal alimentés			**Nb**	**297**
Longueur cumulée des départs mal alimentés			Km	272
Nombre de postes en contrainte de transformation			Nb	86
Nombre de clients mal alimentés du réseau BT			Nb	1 749
Nombre de clients des départs AVEC fils nus du réseau BT			Nb	17 817

INTERVIEW

M. Jean-Pierre Château,
Directeur du Facé

« Le Facé, partenaire des collectivités pour les aider à améliorer les réseaux en milieu rural »

TDS. Pouvez-vous nous présenter les missions du Facé ?

La finalité du Facé est d'apporter une aide financière aux maîtres d'ouvrage des réseaux des communes placées sous le régime d'électrification rurale. Elle s'élève à 65 % du montant TTC des travaux d'extension, de renforcement, de sécurisation ou d'intégration dans l'environnement des réseaux basse tension et des extensions haute tension nécessaires à l'alimentation des nouvelles zones BT desservies. Le Facé peut aussi aider au financement de projets d'installations de production d'électricité à base d'énergies renouvelables réalisés sur des sites isolés en substitut d'extensions de réseaux ainsi que des actions de Maîtrise de la demande d'énergie.

TDS. Pouvez-vous rappeler l'intérêt de l'inventaire bisannuel ?

L'inventaire bisannuel permet de déterminer la base de calcul du Facé pour chaque département. Il doit être réalisé dans une démarche concertée et équilibrée de l'État, des collectivités maîtres d'ouvrage et des distributeurs.

TDS. Que faut-il retenir de l'inventaire 2009 ?

Il y a une évolution notable par rapport à l'inventaire de 2007 où dans de trop nombreux départements aucune conférence n'avait été organisée. L'un d'eux n'avait adressé aucun élément chiffré. En 2009, la mobilisation des acteurs du Facé a été effective avec de réels échanges. Une conférence s'est tenue dans chaque département et le Facé a pu valider des éléments précis. L'inventaire 2009 prouve, à travers ses résultats, que les investissements sont nécessaires sur les réseaux.

TDS. Quels enseignements avez-vous pu tirer des inventaires dans les départements ?

Il est vrai qu'en 2009, les départements qui ne répondaient pas s'exposaient à des sanctions pouvant aller jusqu'à la non-attribution des aides. Les données recueillies démontrent que la distribution de l'électricité s'est globalement dégradée entre 2007 et 2009 sur le territoire national. C'est à partir de ce constat partagé que les membres du Facé se sont prononcés pour une augmentation de plus de 6 % de crédits Facé pour 2010 et la création d'une dotation spécifique pour éradiquer tous les réseaux fils nus de faible tension sur les dix ans à venir. L'inventaire 2011 devra être encore meilleur. Les éléments devront être communiqués aux collectivités le plus tôt possible afin qu'elles puissent en tirer tous les enseignements avant la tenue des conférences.

Les suites de l'inventaire 2009

Conscient de n'avoir pu recenser correctement les besoins en travaux d'électrification, le SIEEEN a demandé au cabinet d'expertise I.E.D de compléter la mission en cours par un rapprochement, commune par commune, des fichiers techniques (GDO) avec les fichiers clientèles.

Suite à ce contrôle, il apparaît que 3 000 abonnés de la concession Nièvre ne figurent pas dans le fichier technique GDO alors qu'ils sont bel et bien présents dans le fichier clientèle. Ce qui confirme les résultats de l'inventaire réalisé dans l'urgence par le Syndicat. Une telle situation a des répercussions lourdes et très défavorables sur le nombre et la longueur de départs basse tension qui apparaissent en contrainte de tension ou d'intensité sur le réseau ainsi que sur le nombre d'abonnés mal alimentés qui en résultent sur la concession Nièvre.

Les données de l'inventaire servent à fixer la répartition de l'enveloppe des crédits de la tranche principale du Facé pour 2010 et 2011. Or, en raison de l'importante défaillance d'ERDF sur le suivi et la mise à jour de ses fichiers techniques GDO, les Nivernais sont aujourd'hui pénalisés au niveau des crédits d'investissements sur les réseaux de distribution électrique.

Cette situation est d'autant plus regrettable que la qualité et la continuité de fourniture sont loin d'être satisfaisantes, et que le volume des dossiers d'électrification rurale en instance est bien supérieur aux capacités actuelles de financement du SIEEEN.

Le Syndicat espère vivement que dans la perspective du prochain inventaire prévu pour 2011, ERDF saura en tirer tous les enseignements et consentira d'importants efforts de mise à jour et de vérification de ses données GDO d'une part, et acceptera d'autre part, de travailler en concertation et dans une totale transparence avec les services du SIEEEN lors de l'élaboration de l'état des besoins…

Ne pas éclairer moins mais éclairer mieux

Le SIEEEN, avec l'aide des communes, applique depuis longtemps un programme d'économie d'énergie et de lutte contre la pollution lumineuse, désormais sous les projecteurs de l'actualité avec le projet de loi Grenelle 2.

Le Code de l'environnement devrait bientôt réglementer l'éclairage public.

Les premières mesures visent à agir sur la puissance, les horaires d'utilisation et l'émission d'énergie inutile. Le but est d'éclairer mieux en conciliant sécurité des biens et des personnes, sécurisation des routes et meilleure gestion de l'éclairage.

Vers un éclairage respectueux de la norme européenne EN 13201

Les nouvelles études écartent les lampes vapeur de mercure et les ballons fluorescents compte tenu de leurs performances énergétiques insuffisantes. La norme limite le flux sortant des luminaires dirigé vers le ciel à 3 % pour les luminaires fonctionnels d'éclairage de voies de circulation et à 20 % pour les luminaires urbains d'éclairage d'ambiance.

Conscient des enjeux, le SIEEEN souhaite aider les communes de la Nièvre à changer les 860 diffuseurs type boule en service. L'éclairage obsolète et inefficace, génère une importante pollution lumineuse, 60 % de l'énergie consommée éclairant le ciel.

Afin de soutenir l'investissement dans des solutions plus économes, le Syndicat apporte une participation financière à hauteur de 70 %.

L'aide ne prend en compte que le renouvellement de la lanterne et des appareillages fournis et posés. Un mini catalogue des équipements va être conçu par le SIEEEN pour faciliter le choix de la collectivité.

Si celle-ci souhaite remplacer l'intégralité du candélabre et de son système d'éclairage à boule par un matériel classique, l'étude des coûts comprendra deux éléments : le remplacement de la source d'éclairage et de son appareillage sur la base du catalogue et du scénario adopté avec le taux de participation correspondant ; le remplacement du candélabre par un matériel prescrit par le Syndicat au taux de participation classique des travaux et pris en charge par la collectivité.

L'étude remise à la collectivité fera ressortir les économies et le temps de retour escomptés.

Les travaux seront en majorité confiés aux entreprises prestataires du SIEEEN et ponctuellement aux agents du SCEEP.

Dès la prise d'effet de cette mesure prévue sur trois ans, le SIEEEN s'engagera à soutenir le programme de résorption des lampes boules.

Pour **plus d'informations**
Votre contact au SIEEEN :
Yannick Hoarau
Tél. 03 86 59 76 97

Astreintes du Sceep, mode d'emploi

Le service d'astreinte intervient, 24h/24 et 7j/7, dans l'urgence pour la mise en sécurité des installations d'éclairage public. Lors de pannes graves, il assure la continuité de service des signalisations lumineuses ou leur fonctionnement selon les prescriptions du code de la route en matière de priorité.

Les modalités d'intervention
Seul le maire, l'élu de permanence ou le responsable technique habilité peut solliciter l'intervention du service d'astreinte.

Un agent du Sceep intervient immédiatement pour les pannes de signalisation routière et d'éclairage public équipé d'un fourgon nacelle.

Les dispositions à prendre pour tout déplacement d'ouvrage ou toute opération délicate incombent au Sceep. L'intervention se fait en concertation avec la mairie et les services présents sur les lieux. Après la mise en sécurité des installations, les réparations sont effectuées sous 24 h pour les jours ouvrés, 48 h pour les week-ends et jours fériés.

La fiche d'intervention émise doit être signée par la personne ayant déclenché l'appel d'astreinte.

Astreintes du Sceep
Votre contact :
Tél. 06 82 57 06 81

Un nouvel équipement au Sceep

Le nouveau camion nacelle du Sceep est en service depuis juillet 2009. Plus performant, il peut transporter des candélabres et permettre de travailler à une hauteur de 22 m. Le véhicule répond aux exigences de la norme Euro4 avec un additif au carburant. Il remplace l'ancien camion acquis en 1989.

Prévention et recyclage : les priorités du Grenelle de l'environnement sur les déchets

Les objectifs du Grenelle de l'environnement sur les déchets prévoient de réduire de 7 % par habitant la production d'ordures ménagères sur les cinq prochaines années. Pour préserver les ressources et prévenir les pollutions, la quantité totale de déchets enfouis ou incinérés devra être inférieure de 15 %. Le SIEEEN et ses adhérents initient, depuis juin 2009, cette politique de prévention.

Très ambitieuse, la politique déchets du Grenelle de l'environnement est accompagnée de moyens importants. L'ADEME en assure la mise en œuvre en prenant un ensemble de mesures dans lesquelles s'inscrivent les programmes de prévention.

Les enjeux sont de taille : agir sur les quantités et la nocivité des déchets ménagers pour limiter leur impact sur l'environnement et créer une dynamique locale pérenne qui associe décideurs et citoyens.

Le SIEEEN et l'ADEME signent un partenariat sur cinq ans

Dans les faits, les programmes locaux sont portés par les EPCI à compétences déchets de plus de 10 000 habitants.
Les collectivités adhérant au dispositif de prévention peuvent bénéficier d'une aide d'1€/hab./an sur cinq ans pour couvrir toutes les dépenses induites.

Le SIEEEN et ses adhérents ont signé, en juin 2009, un accord avec l'ADEME qui fixe l'objectif à atteindre et les conditions du partenariat.

Il ne s'agit pas seulement de répondre aux exigences du Grenelle de l'environnement mais aussi de faire face à l'augmentation des coûts de traitement, suite à la mise en place de la TGAP incitative.

L'enjeu consiste à trouver une articulation et une cohérence entre les objectifs des différents dispositifs dans le cadre d'un programme déchets décliné pour chacune des collectivités adhérentes.

Un contrat commun qui renforce l'interdépendance des collectivités

Le SIEEEN et ses adhérents exercent des compétences séparées en matière de gestion des déchets.

Les collectivités assurent l'organisation du service, la qualité et la performance du tri alors que le Syndicat optimise le traitement et veille à la reprise par les filières des produits issus du tri ou du compostage. Ces opérations, intimement liées, nécessitent une réelle coordination des différents acteurs.

En effet, le respect des prescriptions techniques minimales des matériaux et les débouchés agronomiques du compost dépendent de la qualité du tri en amont, d'une part ; d'autre part, les niveaux de soutiens/recettes varient en fonction des performances obtenues.

C'est sur ce dernier point que le contrat commun et son système de majoration renforcent l'interdépendance des collectivités : les bonnes performances avantagent l'ensemble et les contre-performances peuvent engendrer un manque à gagner plus ou moins important pour toutes les collectivités.

Mais les contextes locaux et les facteurs environnants ont un impact fort sur l'organisation du service et les résultats. Pour plus d'équité, l'approche territoriale a été retenue. Les objectifs du SIEEEN (contrat commun, programme de prévention) sont déclinés pour chaque collectivité sous la forme de contrats d'objectifs d'une durée de cinq ans.

Ils précisent les engagements réciproques ; fixent les objectifs de performances individuelles ; définissent la mise en œuvre et le suivi du contrat ainsi que les moyens humains et matériels affectés et déterminent le niveau et les conditions de versement des soutiens.

Une convention partenariale SIEEEN :
Chambre de métiers et de l'artisanat pour aider les artisans à relever les défis du Grenelle

Face aux impératifs environnementaux, le Grenelle de l'environnement tend à imposer une nouvelle relation au monde. Un nouveau mode de vie plus rigoureux et des pratiques plus éco citoyennes se dessinent pour tous. Le SIEEEN, acteur du développement durable, entend aider, à travers des partenariats, les entreprises et les artisans à respecter les objectifs fixés par les accords de Grenelle.

Le SIEEEN a souhaité rechercher des partenariats institutionnels pour renforcer et déployer ses actions sur le terrain, s'appuyant sur ses compétences et ses activités inscrites dans les objectifs du Grenelle de l'environnement. Le Syndicat avait un intérêt à aider l'artisanat local à respecter les nouvelles exigences environnementales. Ce partenariat revêt une importance capitale compte tenu des moyens souvent limités de l'artisanat local et des difficultés liées à la ruralité du territoire (problèmes économiques, accès aux réseaux...).

Des orientations très ambitieuses du Grenelle de l'environnement

Le Grenelle de l'environnement induit une mutation du paysage économique. Les mesures imposent une réduction drastique des consommations d'énergie : -20 % dans les locaux tertiaires et -12 % dans le résidentiel d'ici 5 ans jusqu'à atteindre -33 % en 2020.

Il est prévu en outre, une diminution du contenu en carbone de l'offre énergétique en France et une hausse de l'apport des énergies renouvelables de +20 %.

La convention partenariale SIEEEN - Chambre de métiers et de l'artisanat, signée fin 2009, s'est fixée trois objectifs : responsabiliser les professionnels pour une gestion plus vertueuse de leurs déchets ; favoriser l'émergence d'une réponse locale dans le domaine des énergies renouvelables et de l'éco construction grâce à la mutualisation des savoir-faire, des compétences techniques voire la spécialisation ou la reconversion des entreprises et donner aux entreprises les moyens et les connaissances nécessaires pour accéder facilement à la commande publique.

Si la convention n'est pas une fin en soi, elle amorce une démarche collective qui associe tous les acteurs grâce auxquels elle sera relayée et soutenue sur le terrain. Elle peut servir de base, plus spécialement dans le domaine des déchets, à l'élaboration d'un programme d'actions pour atteindre les objectifs de prévention et de valorisation des déchets.

La Chambre de métiers et de l'artisanat et le SIEEEN s'engagent à travailler conjointement sur :

- des études pilotes diagnostics pour améliorer la connaissance des flux de déchets assimilés et tester certains systèmes de collecte sur la base d'un volontariat ;

- une animation en plusieurs étapes du réseau de déchetteries dans le cadre de la Charte régionale : définition de la déchetterie type, détermination d'un fonctionnement commun et optimisation des dépenses ; formation des gardiens ; suivi-bilan du fonctionnement annuel et réflexion sur la redevance incitative. C'est l'un des points phares du Grenelle de l'environnement.

- formation / communication : information à l'occasion de stages, sensibilisation à travers des documents écrits ; organisation d'opérations ponctuelles et promotion des expériences exemplaires.

Pour **plus d'informations**

Votre contact au SIEEEN :
Cécilia Blanc
Tél. 03 86 59 76 95

INTERVIEW

Jean-Pierre Roullet,
Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Nièvre

« Poursuivre les actions initiées avec le SIEEEN »

TDS. Qu'attendez-vous du partenariat avec le SIEEEN ?

Nos deux structures travaillent ensemble depuis quelques années et, le 19 octobre 2009, nous avons officialisé notre partenariat. Nous allons poursuivre les actions initiées et en lancer de nouvelles ensemble. Dans le domaine des déchets ménagers, il y a le suivi du Plan des Déchets ménagers et la Charte déchetterie étendue au niveau régional par le réseau des CMA de Bourgogne. Dans le domaine de l'énergie, nous intervenons avec le SIEEEN et le Conseil général à la mise en place d'une Agence locale de l'énergie.

TDS. Sur quels projets souhaitez-vous particulièrement travailler en 2010 ?

La réflexion sur les conditions d'accès des professionnels aux déchetteries va se poursuivre afin d'harmoniser les tarifs et les horaires. Cette année, les deux principaux axes de travail retenus sont liés aux enjeux du Grenelle de l'environnement et du Plan de Prévention Déchets : gestion des déchets des petites entreprises dans laquelle s'inscrit la charte déchetterie et développement des filières de valorisation.

TDS. Vous êtes aussi membre du comité de pilotage sur les déchets. Envisagez-vous une action concrète commune avec le SIEEEN ?

Nous prévoyons une opération de déstockage de produits dangereux sur tout le Département pour disposer de plusieurs sites de collecte et toucher un grand nombre d'entreprises. En 2006, 1 tonne de déchets de peinture avait été éliminée. La date et les lieux restent encore à définir.

Le barème cartons modifié...

Le 28 avril 2009, lors de la commission consultative d'agrément des éco-organismes, le comité de concertation a approuvé à l'unanimité la nouvelle règle de calcul des tonnages des déchets ménagers papiers/cartons à soutenir.

Les soutiens aux cartons d'emballages ménagers sont désormais basés et plafonnés sur un pourcentage total de papiers et cartons triés sur le périmètre municipal (21 % en 2008 et 22 % en 2009). L'incidence pour les collectivités adhérentes est importante avec une baisse relative des soutiens et un manque à gagner estimé à 45 000 € pour l'année 2008.

Un village d'avenir à Cervon

L'accueil de nouvelles populations est une action que poursuit la commune de Cervon. Avec l'opération Cœur de Village, son patrimoine ancien a été réhabilité et plusieurs logements locatifs réalisés. La commune s'oriente aujourd'hui vers la viabilisation d'un terrain à proximité du centre et des services. C'est l'occasion de lancer une opération Village d'Avenir initiée par la Région Bourgogne.

L'opération Cœur de Village vise à la bonne intégration des nouveaux secteurs urbanisés dans le tissu existant et dans l'environnement pour un développement durable des communes.

Elle se traduit à Cervon par l'aménagement de voies douces de promenades et d'accès à l'école, la préservation et la mise en valeur d'une mare qui récupère les eaux pluviales des logements et l'aménagement d'espaces de détente et de jeux, entre autres. Des haies ainsi qu'un petit verger ont été plantés pour structurer le paysage.

Dans le cadre de l'opération Cœur de Village, cinq logements (2 sont prévus en locatif) à ossatures bois doivent être construits. Leurs performances énergétiques très élevées réduiront de façon importante les charges locatives. Leur toiture intégrera chauffe-eau solaire et capteurs photovoltaïques.

Cette approche pionnière sur le territoire d'une commune rurale nivernaise place la qualité environnementale comme facteur structurant pour la conception d'un nouvel ensemble de vie.

L'école maternelle de Lormes inaugurée le 18 septembre 2009

« L'envol, l'école maternelle Pierre Malardier » de Lormes marque l'aboutissement d'un projet ambitieux et particulier pour le SIEEEN. Retenu par la commune pour ses capacités à mettre en œuvre une démarche qualité environnementale pour le développement durable des territoires, le Syndicat a assuré l'étude et la maîtrise d'œuvre du projet.

Dès l'élaboration du programme de l'opération par la mairie de Lormes, une approche globale a été définie. Elle prenait en considération plusieurs éléments : implantation, orientation, mode de construction, choix des matériaux, proposition d'énergies renouvelables, gestion des déchets de chantier, réseau de chaleur...

Pour mener à bien ce type de projet, le SIEEEN s'appuie sur l'interaction et la pluridisciplinarité de ses équipes. Le service Architecture-Équipement a mobilisé, en interne, un architecte, des ingénieurs, des économistes et des techniciens spécialisés. Le Syndicat en a profité pour mener des actions de formation auprès de son personnel sur la haute qualité environnementale (HQE) pour qu'il en appréhende la complexité de mise en œuvre.

Le SIEEEN privilégie une approche globale

Pour soutenir le développement durable des territoires, le Syndicat propose aux collectivités une nouvelle démarche fondée sur l'ingénierie publique. L'approche globale permet d'apporter des réponses architecturales, énergétiques, urbanistiques et financières ainsi qu'un concours financier sur les installations de production d'électricité à partir des ENR (réseau de chaleur, centrales photovoltaïques). C'est sur ce principe qu'a été construite l'école maternelle de Lormes à partir de 2008 : matériaux respectueux de l'environnement, récupérateurs d'eau de pluie, 40 m² de panneaux photovoltaïques nouvelle génération, chauffage raccordé au réseau de chaleur. L'objectif premier est d'abaisser sous les 50 kWh par mètre carré et par an, les consommations énergétiques du bâtiment pour le chauffage et l'eau chaude. Ce qui représente un seuil inférieur de plus de 50 % à celui des constructions neuves actuelles.

En complément, un réseau de chaleur bois d'une longueur de 260 m, a été installé. Il chauffe les écoles maternelle et primaire, le centre social, la salle culturelle, la cité des enfants et la résidence Logivie qui accueille la future chaufferie d'une puissance de 360 kVa alimentée par des plaquettes-bois forestières.
Cet équipement conforte la démarche écologique d'aménagement du quartier. L'impact économique sera important. L'utilisation du bois énergie de production locale se substituera à une consommation de 40 000 litres de fuel. Le coût du chauffage de tous les bâtiments concernés sera lui aussi réduit. L'intérêt est aussi écologique : le bois est une énergie propre et renouvelable qui ne rejette pas de dioxyde de souffre dans l'atmosphère lors de sa combustion, contrairement aux énergies fossiles. Utilisé comme source d'énergie, il ne participe pas à l'effet de serre.

La basse consommation d'énergie dans le bâtiment :

« Le bâtiment est le secteur qui va connaître la plus grande révolution technologique.» Ainsi s'exprimait un professionnel lors des Assises de l'énergie de la Nièvre. Le bâtiment consomme à lui seul 43 % et le chauffage 70 % de l'énergie d'un logement. L'urgence est bien à la réduction de la consommation.

Le Grenelle de l'environnement impose au bâtiment de réduire sa consommation énergétique de 38 % d'ici 2020 et diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. En clair, cela signifie que nous allons devoir construire autrement. Un nouveau label se répand après le HQE et le THPE notamment : le Bâtiment Basse Consommation (BBC), créé par l'arrêté du 8 mai 2007. De quoi s'agit-il au juste ?

Le Bâtiment Basse Consommation

La notion de performance repose sur plusieurs principes fondamentaux :

- Une consommation énergétique inférieure ou égale à 50 kWh d'énergie primaire par mètre carré et par an dans le neuf et 80 kWhep/m²/an dans le résidentiel ancien. Pour comparer, la consommation moyenne actuelle des logements se situe autour de 240 kWhep/m²/an en France. Cette exigence est corrigée par un coefficient de rigueur climatique établi en fonction de la zone d'implantation du bâtiment.

- Une conception architecturale efficace qui favorise, entre autres, la recherche de la chaleur naturelle par de grandes baies vitrées, une exposition maximale...

- Une bonne étanchéité à l'air de l'enveloppe du bâtiment et la chasse aux fuites de chaleur par une isolation très performante.

- Une ventilation adaptée.

- La production d'énergies renouvelables (pas systématique sur tous les projets).

Promu en France par l'association Effinergie, le label BBC ouvre droit à des aides (crédits d'impôts sur les intérêts d'emprunt, bonification de taux d'intérêts, bonus éco-prêt...).

Il est attribué après une démarche rigoureuse incluant validation sur dossier (étude des matériaux) et divers tests.

Si une telle exigence génère un surcoût en amont, elle induit un gain au final grâce aux charges très faibles à l'année. Si la nouvelle tendance est à l'utilisation d'écomatériaux, la prochaine étape concernera les bâtiments à énergie positive.

La France fait évoluer sa réglementation pour généraliser le BBC dans le neuf, les bâtiments publics et tertiaires à partir de 2010. Elle s'appliquera en 2012 à toute nouvelle construction. Certaines collectivités ont déjà imposé cette norme dans leurs projets d'aménagement.

La loi Grenelle 1 a déjà fixé un rythme de 400 000 logements à rénover par an à compter de 2013 et 800 000 logements sociaux d'ici 2020. L'État doit aussi engager un programme pour son patrimoine d'ici 2012.

En Nièvre, les pré-diagnostics énergétiques auprès des collectivités sont bien avancés, ils seront suivis d'investissements. Rappelons que la Bourgogne figure parmi les régions les plus en pointe sur ce sujet, à la faveur de plusieurs appels à projet du Conseil régional et de l'Ademe.

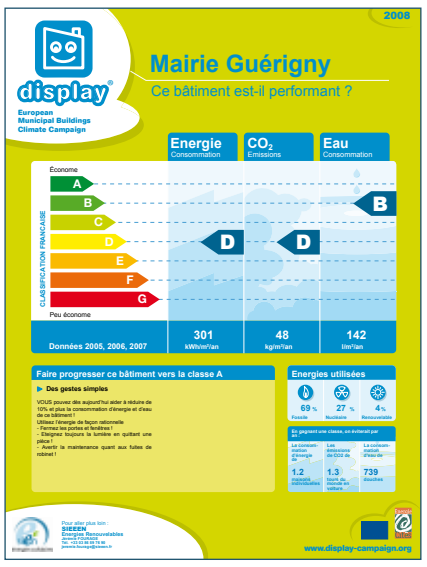

INTERVIEW

Fabien Bazin,
Maire de Lormes

« … le SIEEEN est un véritable bouclier au moment où l'État se désengage. »

TDS. Pourquoi avoir fait appel au SIEEEN pour le projet de cette école basse consommation ?

L'école maternelle de Lormes était vétuste et en mauvais état. La réhabilitation étant trop onéreuse, le conseil municipal a opté pour une nouvelle école plus adaptée aux besoins des petits, accessible aux personnes à mobilité réduite et intégrant la durabilité des constructions. Aucune école de ce type n'existait sur la Nièvre, c'était un véritable pari ! La réalisation du projet a pris plusieurs années. La commune s'est enrichie des projets semblables initiés dans d'autres communes. Après appel à concurrence pour l'étude et les travaux, nous avons retenu l'offre du SIEEEN, plus compétitive. Nous lui avons commandé un projet innovant alliant durabilité de la construction et bien-être des habitants.

TDS. Comment s'est déroulée votre collaboration avec le SIEEEN ?

La collaboration avec le SIEEEN en tant que maître d'œuvre s'est déroulée parfaitement. M. Grosjean, notre référent travaux, a su travailler avec le Syndicat pour tenir les délais et pallier les problèmes de terrain rencontrés.

TDS. Quels sont, d'après vous, les points forts du SIEEEN pour réaliser un tel projet ?

Le SIEEEN n'avait pas encore beaucoup de retour sur expérience. Aujourd'hui, avec cette école et d'autres constructions similaires, il est, à mon sens, le mieux placé pour ce type de projet. Il ne faut jamais oublier que le SIEEEN est un syndicat de communes qui démontre sa compétence et son savoir-faire depuis des années. Pour les communes rurales notamment, le SIEEEN est un véritable bouclier au moment où l'État se désengage. Aujourd'hui, sans le Conseil général, le Parc du Morvan et les Pays, nos communes rurales ne pourraient plus faire !

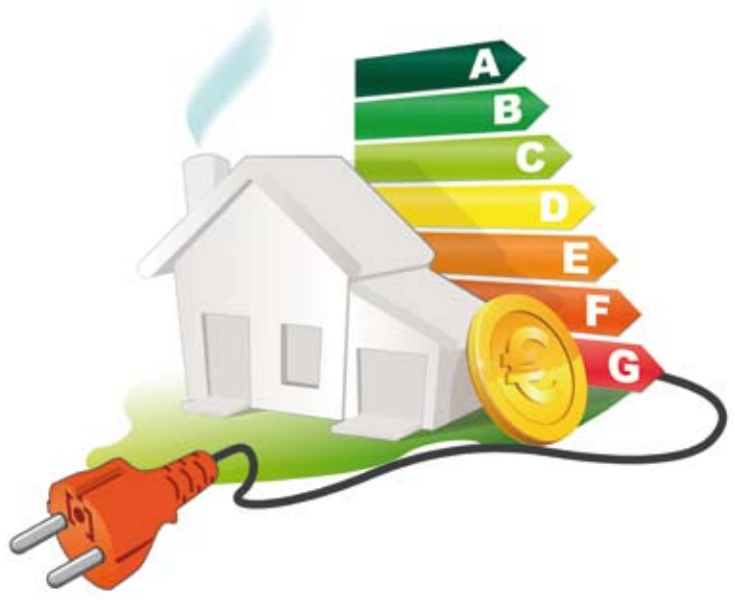

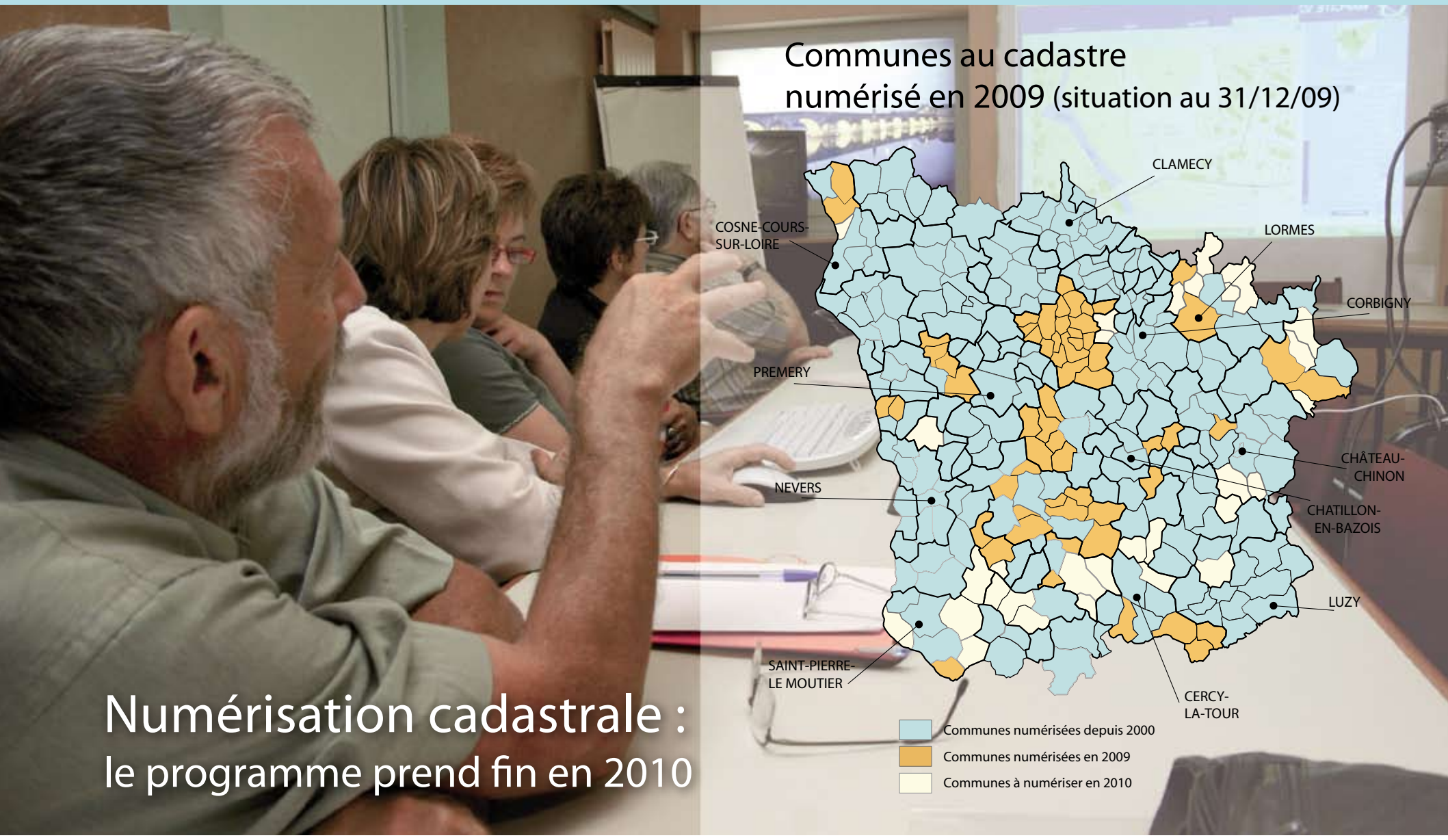

Numérisation cadastrale : le programme prend fin en 2010

Les élus du SIEEEN ont formulé le souhait que le chantier de numérisation cadastrale soit achevé en 2010. L'opération initiée il y a dix ans, a permis à ce jour de numériser 90 % du parcellaire nivernais.

Depuis 2000, le SIEEEN est le maître d'ouvrage des communes pour la numérisation cadastrale sous convention DGI et leur interlocuteur avec les services fiscaux. Pour réaliser ce projet, le Syndicat subventionne à hauteur de 20 % cette opération. La lambertisation ne bénéficie cependant d'aucune aide financière.

Certaines communes demeurent aujourd'hui réticentes à la numérisation cadastrale. Elles risquent de perdre tous les bénéfices obtenus jusqu'à présent avec la mutualisation des moyens, compte tenu du volume de données produites. Le SIEEEN n'assurera plus la maîtrise d'ouvrage et ne subventionnera plus la production et l'aide des différents partenaires associés sera elle aussi perdue ou à tout le moins plus délicate à obtenir.

Il est de ce fait important que les collectivités se positionnent et s'inscrivent dès maintenant dans cette démarche fédératrice de numérisation cadastrale pour profiter de la maîtrise technique du SIEEEN et des participations financières existantes. Le cadastre est le référentiel de base qui permet ensuite d'intégrer un système d'information géographique et de pérenniser chaque année les données par leur actualisation par les services fiscaux.

Le SIEEEN partenaire de GéoBourgogne

GéoBourgogne est le dispositif d'acquisition, de mutualisation et de partage de l'information géographique initié sur le plan régional. Le SIEEEN s'est associé au projet dès le départ en signant la charte le 10 septembre 2008.

C'est en 2007 que le Secrétariat général pour les affaires régionales de la Préfecture de la Région Bourgogne (Sgar), la Direction régionale de l'équipement et le Conseil régional de Bourgogne proposent de mutualiser l'acquisition et la mise à disposition des référentiels géographiques.

GéoBourgogne voit le jour en 2008 et il permet l'acquisition de la BD Ortho de l'IGN au nom de l'ensemble des partenaires puis un an plus tard, la mise à disposition du Scan 25® de l'IGN.

GéoBourgogne finance également la production de données géographiques afin de mettre des documents importants aux normes d'interopérabilité entre services. C'est le cas actuellement des documents d'urbanisme de Bourgogne.

Pour **plus** d'**informations** :
Éric Danion,
Tél. 03 86 59 50 52.

27 documents sur la centaine que compte la Nièvre ont été dématérialisés à ce jour. Un second lot d'une trentaine d'éléments d'urbanisme nivernais sera lancé en 2010 (carte communale, PLU).

Les communes et Communautés de communes concernées peuvent accéder à toutes ces informations via Ptolémée, le système d'information géographique du Syndicat.

Elles complètent les bases de données existantes (cadastre, système de défense incendie, données environnementales, réseaux divers...).

Formation Ptolémée

Le service cartographie a établi le programme des séances de formation, au SIEEEN, sur le logiciel de consultation des données géographiques et cadastrales Ptolémée ainsi que sur le logiciel de gestion des cimetières. N'hésitez pas à vous inscrire sur Papyrus, l'extranet syndical.

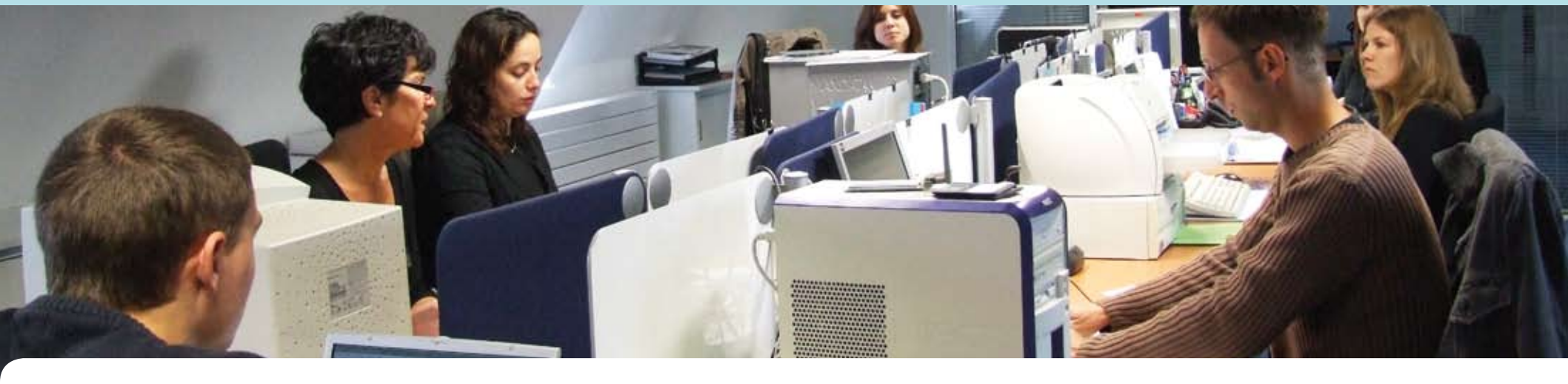

Formation GIP@Bourgogne : 41 agents formés en 2009

Le SIEEEN s'était porté candidat, en janvier 2009, pour le marché de « service d'accompagnement et de formation aux services de la plate forme E-Bourgogne », lancé par GIP Bourgogne. Retenu comme prestataire pour la Nièvre, il a confié les formations à son service TIC.

Depuis le dernier trimestre 2009, le service TIC dispense les formations pour le compte du GIP Bourgogne. Elles favorisent l'appropriation du e-service e-parapheur actes qui permet notamment, pour tous types de procédures, la dématérialisation de l'envoi de tous les actes des collectivités et des pièces de marchés publics au contrôle de légalité ; les échanges sécurisés entre les services, les directions et les élus ; la création de circuits administratifs pour la circulation de l'information et la transmission de pièces justificatives de marchés publics aux comptables de l'État et à la Chambre régionale des comptes.

Pour accueillir les personnels et les élus des collectivités territoriales, le service TIC a privilégié la délocalisation, par souci de proximité, en s'appuyant sur les Cyber-bases du Conseil général avec lesquelles il a conventionné. Depuis juin 2009, 41 agents des 36 structures inscrites ont été formés.

Pour **plus** d'**informations** :
Danièle REY
Tél. 03 86 59 76 90

La dématérialisation est source de nombreux bénéfices pour les collectivités : simplification des démarches administratives, gain de temps important, stockage des archives en ligne, facilité de consultation, réduction des coûts. À cela s'ajoutent les économies sur les déplacements et la consommation de papier.

Les formations se déroulent sur deux jours et s'organisent autour de quatre modules (gestion de la messagerie et des fichiers joints, recherche et sécurité des échanges, dématérialisation du statut et formation du personnel, dématérialisation comptable et régimes sociaux).

Le SIEEEN sollicité pour l'école numérique rurale

Le plan de développement du numérique dans les écoles rurales (Plan ENR) prévoit l'équipement de 5 000 établissements dans les communes de moins de 2 000 habitants. Les écoles rurales peuvent ainsi bénéficier d'ordinateurs portables, de tableaux blancs interactifs et de ressources numériques reconnues de qualité pédagogique.

Le ministère a alloué un budget de 67 M€ pour initier ce programme en 2009. Le but est de répondre aux besoins liés à l'enseignement et à l'accompagnement des élèves dans l'acquisition des compétences et des connaissances prévues par les programmes de l'enseignement général et la validation par le B2i de niveau école.

L'Inspection académique et certaines collectivités ont confié au SIEEEN la mise en place du plan. 12 portables et un tableau blanc interactif ont ainsi été installés par le technicien du service TIC à l'école de Chantenay-Saint-Imbert. Une formation de 3,5 jours a été dispensée aux enseignants. Les sites de Pouilly-sur-Loire (11 portables), d'Anlezy (7 portables) et de Corvol-L'Orgueilleux (10 portables et un poste fixe) sont en cours d'installation.
Un second plan est en préparation pour 2010.

Le programme Helios des Trésoreries dans la Nièvre

Tous les logiciels de gestion communale des éditeurs JVS_Mairistem et Magnus sont aujourd'hui compatibles avec le programme Helios. La mise en place du VPN dans certaines collectivités permet de consulter directement les comptes de la mairie en Trésorerie, depuis un poste distant connecté à Internet. L'outil, parfaitement sécurisé, facilite le suivi comptable des budgets pour les élus. Le service TIC assure l'installation de la connexion VPN en relation avec les Trésoreries pour le compte des collectivités (sans frais pour celles adhérant au service TIC du SIEEEN).

INTERVIEW

Jocelyne Baroin,
Secrétaire intercommunale de St Bonnot et maire de Bazolles

« Communiquer de manière efficace et moins coûteux »

TDS. Pouvez-vous vous présenter rapidement ?

Je suis secrétaire intercommunale et maire de Bazolles. J'ai pu bénéficier d'une formation, dispensée par le SIEEEN, consacrée à la dématérialisation des actes et l'utilisation d'e-parapheur.

TDS. Que pensez-vous de la dématérialisation ?

La transmission des documents avec les services de l'État ne se fera plus bientôt que par circuit électronique. Même une petite commune en appréciera les bénéfices. C'est un moyen rapide, efficace et moins coûteux pour communiquer avec les acteurs de l'administration. La dématérialisation libère du temps pour l'approfondissement des dossiers.

TDS. Comment s'est passée la formation ?

Une seule journée de formation a suffi pour dissiper toute appréhension face à l'outil. J'attends la fin de la période « élections-budget » pour utiliser l'e-parapheur et transmettre des actes au contrôle de légalité. Saint-Bonnot sera ma commune test ; la mise en route sera pour moi sans contraintes lorsque les autres collectivités s'orienteront vers l'administration électronique.

INTERVIEW

Jean Aubois,
Maire de Chantenay-St-Imbert

TDS. Pour quel projet avez-vous sollicité le SIEEEN ?

La commune de Chantenay-St-Imbert s'est adressée au SIEEEN pour mettre en place l'école numérique. Nous travaillons ensemble depuis des années et nous n'avons jamais eu à nous plaindre des services du Syndicat.

TDS. L'école numérique constitue une réelle avancée pour des communes comme la vôtre...

Les enfants de nos villages ne doivent pas être pénalisés parce qu'ils vivent en milieu rural. Nous devons avoir pour ambition de leur proposer les mêmes possibilités qu'en ville. Et cela doit se faire dans un cadre attrayant.

> Actes administratifs

Administration générale

Bureau syndical du 20 janvier 2009
• Location de bureaux

Comité syndical du 31 janvier 2009
• Délibérations complémentaires production d'énergie
• Extension de compétence réseau de chaleur
• Demande d'adhésion de nouvelles collectivités
• Organisation d'un salon des collectivités territoriales de la Nièvre

Bureau syndical du 20 janvier 2009
• Demande d'adhésion à l'Association Energies Cités
• Convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Bureau syndical du 9 juin 2009
• Bail emphytéotique commune de Corbigny
• Projet de convention « Nièvre Partenaires – Cité 58 »
• Acquisitions foncières – Site de Rix

Comité syndical du 20 juin 2009
• Demande d'adhésion de nouvelles collectivités
• Modification des statuts portant extension du périmètre à des prestations de services « eau et assainissement »

Bureau syndical du 18 septembre 2009
• Convention de partenariat avec SYDELEC de la Réunion

Comité syndical du 10 octobre 2009
• Demande d'adhésion de nouvelles collectivités
• Complément statutaire « de la production décentralisée d'électricité »

Bureau syndical du 16 novembre 2009
• Consultation sur les modifications de périmètre de site : le site des étangs à littorelles et queues marécageuses, prairies marécageuses et paratourbeuses du Nord Morvan
• Cession d'une parcelle – Magny Cours
• Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec Nièvre Aménagement

Comité syndical du 5 décembre 2009
• Demande d'adhésion de nouvelles collectivités
• Achat éventuel de parcelles agricoles à Corbigny

Commande publique

Bureau syndical du 20 janvier 2009
• Marché de fourniture et service pour un stand écologique
• Marché de service pour la refonte du site internet du SIEEEN
• Accord cadre de service à bons de commande publications du Syndicat
• Marché de service en conseils juridiques et fiscaux
• Accord cadre mono-attributaire « maîtrise d'œuvre » pour un bureau d'études sur la réalisation des phases APS/APD/exécution pour les sites retenus concernant l'implantation de centrales photovoltaïques
• Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des phases APS/APD pour un bureau d'études pour les sites micro-hydrauliques
• Marché de service pour un bureau d'études pour les études de faisabilité des sites micro-hydrauliques.
• Marché de fourniture – Fourgonnette équipée d'une nacelle
• Marché à bons de commande pour la désignation d'un bureau d'étude optimisation des coûts d'élimination des déchets ménagers.
• Marché de fourniture en matériels de sécurité dit des « hommes morts ».

Comité syndical du 31 janvier 2009
• Marché de service réalisation d'AEG sur le patrimoine nivernais

Bureau syndical du 30 mars 2009
• Marché de travaux pour l'aménagement des bureaux du SIEEEN
• Marché de service de prestations intellectuelles
• Marché de service pour l'étude de faisabilité d'une centrale photovoltaïque sur le centre principal de secours du SDIS
• Marché pour la désignation d'un BET structure pour les chaufferies bois de Planchez et Arleuf
• Marché pour la désignation d'un BET structure pour la halle marchande de Magny-Cours
• Marché de service pour la désignation d'un BET pour les phases APS, APD et exécution de centrale photovoltaïque et micro hydraulique de Magny-Cours, Guérigny et Corbigny
• Marché de fournitures de matériels informatiques
• Marché de fournitures de décorations lumineuses
• Marché pour la désignation d'un BET structure pour l'aménagement des bureaux du SIEEEN
• Dévolution complémentaire pour le contrôle de concession
• Marché de travaux pour la réalisation d'un réseau de chaleur à énergie bois à Lormes

Bureau syndical du 9 juin 2009
• Marché de travaux pour la réalisation d'une chaufferie bois à Planchez et Arleuf

Comité syndical du 20 juin 2009
• Marché de travaux à bons de commande relatifs aux lots 1, 3 et 5 – Service Électricité
• Marché de traitement des DM et assimilés – Service DM
• Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de transformateurs HTA/BT et de postes de distribution d'électricité
• Constitution d'un groupement de commandes pour les services de traitement des DM et assimilés

Bureau syndical du 18 septembre 2009
• Accord cadre – Fournitures de matériels informatiques – SG
• Marché de prestations de service – Carto 200
• Marchés fractionnés à bons de commandes – Service Équipement
• Marchés de fournitures de matériels – SCEEP
• Marché de travaux – Aménagement bureaux du SCEEP
• Marché de travaux – Aménagement bureaux RDC n°8

Comité syndical du 10 octobre 2009
• Marché de tri des emballages ménagers et des journaux magazines
• Marchés publics – Autorisation de signature de marchés – Prestations intellectuelles
• Marchés publics – Autorisation de signature de marchés – Travaux d'aménagement des plates-formes

Bureau syndical du 16 novembre 2009
• Constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation de la toiture du futur centre de secours de l'agglomération neversoise
• Marché à bon de commandes fournitures administratives - SG
• Marché de services destruction des poteaux béton – Service électricité
• Marché de fourniture de matériels informatiques – Service TIC
• Marché de services diagnostic pré-énergétiques - SEREP
• Marché de service désignation d'un bureau d'études pour le réseau de chaleur bois de Montigny en Morvan - SEREP
• Accord cadre – Étude de faisabilité pour l'implantation de chaufferie bois - SEREP
• Accord cadre - Désignation de bureaux d'études pour l'implantation de chaufferie bois phase APS-APD - SEREP
• Accord cadre - Étude de faisabilité pour l'implantation de panneaux photovoltaïques - SEREP
• Accord cadre - Désignation de bureaux d'études pour l'implantation de panneaux photovoltaïques - SEREP
• Autorisation de signature des marchés - Étude d'optimisation du service de collecte et de traitement des DM
• Autorisation de signature des marchés - Marché de prestations intellectuelles - Études d'opportunité - Gestion multifilière de la biomasse par le biais d'un réseau de plates-formes

Comité syndical du 5 décembre 2009
• Marché de traitement – Avenant de prolongation de la durée du marché

Recueil des actes administratifs.
Décret n° 93-1121 du 20 septembre 1993 relatif aux actes administratifs.
Les actes peuvent être consultés au siège du Syndicat.

Finances

Bureau syndical du 20 janvier 2009
• Indemnité de conseil aux comptables du trésor public
• Titre de repas 2009`

Comité syndical du 31 janvier 2009
• Règles d'amortissements budget annexe – réseau de chaleur
• Modification du barème des cotisations 2009

Bureau syndical du 30 mars 2009
• Dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA
• Prélèvement des cotisations au Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Nièvre
• Subvention au Festival de documentaire sur le développement durable de Planchez
• Demande de subvention APS micro hydraulique
• Demande de subvention APS réseau de chaleur

Bureau syndical du 9 juin 2009
• Convention pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie

Comité syndical du 20 juin 2009
• Compte administratif – Budget principal et annexes 2008
• Compte de gestion – Budget principal et annexes 2008
• Affectation du résultat de l'exercice 2008 – Budget principal et annexes
• Apurement des comptes de tiers

Bureau syndical du 18 septembre 2009
• Convention de transport SNCF
• Convention départementale solidarité énergie

Comité syndical du 10 octobre 2009
• Budgets supplémentaires principal et annexes 2009

Comité syndical du 5 décembre 2009
• Débat d'orientations budgétaires 2010
• Barème des prestations, subvention et participations pour 2010
• Décisions modificatives 2009
• Répartition d'un emprunt sur plusieurs budgets
• Indemnité de conseil du comptable du Trésor Public
• Création d'un budget annexe « Production décentralisée d'énergie »
• Positionnement du SIEEEN vis-à-vis de ses collectivités débitrices
• Application du plan de compte M14 au Syndicat

Ressources humaines

Bureau syndical du 20 janvier 2009
• Dématérialisation des états de paye
• Convention de mise à disposition d'un agent
• Contrat collectif de maintien de salaire
• Statut des élèves ou étudiants stagiaires accueillis au Syndicat

Comité syndical du 31 janvier 2009
• Création d'un emploi de catégorie B au sein du service technique électricité

Bureau syndical du 30 mars 2009
• Validation des services auprès de la CNRACL
• Transformation d'un poste technique
• Service d'astreinte du Sceep
• Équipements de dispositifs de protection de travailleur isolé

Comité syndical du 20 juin 2009
• Création d'emploi ingénierie eau-assainissement
• Création d'un poste d'apprenti
• Création d'emploi – Technicien ENR

Bureau syndical du 18 septembre 2009
• Transformation d'un emploi de non titulaire
• Avenant au régime d'astreinte des agents du SCEEP

Bureau syndical du 16 novembre 2009
• Transformation d'un emploi technique
• Convention de mise à disposition d'un agent

Comité syndical du 5 décembre 2009
• Autorisation de recrutement d'un agent occasionnel

Énergies, éclairage public

Bureau syndical du 20 janvier 2009
• Demande de subvention pour l'étude de projets photovoltaïques sur les communes de Magny-Cours, Corbigny, Cervon, Varzy et Entrain sur Nohain ainsi que sur le SDIS 58
• Demande de subvention pour l'étude de projets hydrauliques
• Demande de subvention pour l'installation de panneaux photovoltaïques

Comité syndical du 31 janvier 2009
• Mise en demeure d'ERDF pour la sécurisation des 23 départs HTA endommagés par le coup de vent du 23 janvier 2009

Bureau syndical du 30 mars 2009
• Programme de dissimulation de réseaux
• Convention de certificats d'économie d'énergie

Bureau syndical du 9 juin 2009
• Différends ERDF/SIEEEN
• Demande de financement pour le projet des Assises Nivernaises de l'énergie
• Acquisition d'une exposition sur le parcours de l'énergie
• Demande de subvention pour les réseaux de chaleur d'Arleuf et de Planchez
• Demande de subvention pour une étude de faisabilité photovoltaïque

Bureau syndical du 18 septembre 2009
• Validation de l'étude de faisabilité de l'installation d'une centrale photovoltaïque sur les locaux du SDIS
• Maîtrise d'ouvrage des installations de production décentralisée d'électricité – Introduction d'un recours en interprétation auprès du TA (Cabinet RICHER)

Comité syndical du 10 octobre 2009
• Consultation de DSP pour la desserte en gaz sur la commune de Fours
• Consultation de DSP pour la desserte en gaz sur la commune de St-Amand
• Consultation de DSP pour la desserte en gaz sur la commune de Tracy-sur-Loire
• Tarifs réglementaires de vente de l'électricité
• Protocole relatif au reversement par ERDF aux autorités concédantes maîtres d'ouvrage de travaux de raccordement de la part couverte par le tarif

Bureau syndical du 16 novembre 2009
• Demande de subvention pour la réalisation des études d'un réseau de chaleur sur la commune de Montigny-en-Morvan

Comité syndical du 5 décembre 2009
• Changement des diffuseurs type boule dans la Nièvre
• Accord cadre pour des opérations de travaux d'électrification, d'EP ou de GC Télécom

Déchets ménagers

Bureau syndical du 30 mars 2009
• Convention partenariale Chambre des Métiers et de l'Artisanat/SIEEEN
• Réflexion sur la mise en place du réseau de déchetteries
• Contrat de nettoyage des vêtements
• Convention de métrologie pour les ponts bascules

Bureau syndical du 9 juin 2009
• Demande de subvention pour la constitution d'un réseau d'ambassadeurs de tri
• Recherche de voies d'optimisation à la gestion des déchets

Comité syndical du 20 juin 2009
• Candidature pour la mise en œuvre d'un programme de prévention

Bureau syndical du 18 septembre 2009
• Demande de subvention pour la mise en place du réseau d'ambassadeurs de tri
• Demande de subvention pour une étude d'aide à la décision et à l'amélioration du fonctionnement des plates-formes de compostage
• Demande de subvention – Réflexion sur la mise en place du réseau de déchetteries
• Convention de télésurveillance du système de protection travailleur isolé

Comité syndical du 10 octobre 2009
• Compléments barèmes 2009

> Agenda 2010

Comité syndical :
le 19 juin à Lormes, le 16 octobre à Toury-Lurcy et le 4 décembre à Coulanges-les-Nevers

Mai :
réunions de printemps

> Carnet

Félicitations aux lauréats !
Madame Delphine Simon pour sa réussite au concours de rédacteur territorial et Monsieur Stéphane Boudot pour sa réussite à l'examen professionnel de technicien supérieur.

Ils ont quitté le SIEEEN en 2009
• Vanessa Lespinasse, fin de contrat en alternance et obtention du BTS Anabiotec
• Florian Gazet, fin de contrat d'apprentissage et obtention du Bac Pro élec
• Florent Guichard, fin de contrat en alternance
• Jean Robin, technicien SIG, fin de CDD
• Audrey Neel et Anne-Laure Chabret, assistantes, fin de CDD

Le SIEEEN a accueilli plusieurs stagiaires : Aurélia Godon et Nadine Aubert (ressources humaines), Nicolas Rey (SEREP), Gaëlle Blomme (secrétariat général), Patrick Loisy (comptabilité), Florent Nolin (architecture – équipement).

Ils ont rejoint l'équipe du SIEEEN en 2009 :
Trois nouveaux agents ont intégré le service déchets ménagers : Stéphane Desriaux, agent de remplacement sur les sites d'exploitation le 1er février 2009, Clarisse Garnier, assistante collecte sélective le 23 mars 2009 et Evelyne Maréchal, ambassadrice du tri le 8 juin 2009.

Anne Savignon, chargée de mission a intégré le secrétariat général le 1er janvier ainsi que Nadine Aubert, assistante ressources humaines le 1er octobre.

Patrick Chabani, le 4 mai 2009 et Adeline Bachelard le 15 juillet 2009, techniciens SIG ont rejoint le service cartographie.

Patrice Poggi, adjoint au responsable des travaux et Jonathan Vogt, surveillant de travaux ont été recrutés au service électricité le 16 avril 2009 et le 1er septembre. Mathieu Lauras démarre sa licence pro EPRE en contrat d'apprentissage depuis le 1er septembre.

Nicolas Rey, technicien en photovoltaïque et Jessica Besson, en contrat d'apprentissage en Master 2 CEDER ont intégré le service énergies renouvelables et partagées le 27 juillet et le 1er septembre.

Deux apprentis ont rejoint le SCEEP (bac Pro Elec) le 1er septembre : Alan Clair et Clément Hammani.

TIC, cartographie

Bureau syndical du 20 janvier 2009
• Numérisation cadastrale

Architecture, équipement

Bureau syndical du 9 juin 2009
• Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage

Brèves

Comice agricole de Clamecy

Lors du comice agricole de Clamecy, le 22 août 2009, le vin d'honneur du concours de labour a été servi sur le site de la station de transit du site de la Bussière à Rix. Le SIEEEN a organisé à cette occasion la visite de la plate forme de compostage et animé un stand d'information sur l'énergie photovoltaïque. Plus de 50 personnes on été sensibilisées. Les questions les plus courantes ont porté sur les coûts de raccordement, les aides existantes, les différentes technologies et les rendements ainsi que sur la possibilité pour les agriculteurs d'installer du photovoltaïque sur leur toiture.

>

Développement de l'accès au très haut débit

Pour développer l'accès au très haut débit et au numérique, la loi (art. L.2224-36 du CGCT) donne aux syndicats qui exercent la compétence d'autorité organisatrice de réseaux publics de distribution d'électricité, la possibilité d'assurer, accessoirement, à cette compétence dans le cadre d'une même opération et en complément à la réalisation de travaux relatifs aux réseaux de distribution électrique, la maîtrise d'ouvrage et l'entretien d'infrastructures de génie civil destinées au passage de réseaux de communications électroniques, incluant les fourreaux et les chambres de tirage. Le SIEEEN a décidé de créer un fonds à cet effet et s'est rapproché de Niverlan, autorité concédante du réseau haut débit en Nièvre, pour envisager les modalités de fonctionnement.

>

Enfouissement coordonné

L'article L.2224-35 du CGCT soumet les opérateurs de communications électroniques, qui utilisent des supports de lignes aériennes de distribution d'électricité, à une obligation légale de dépose et d'enfouissement de leurs ouvrages, dès lors que l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité concernée décide de remplacer une ligne aérienne de son réseau par une ligne souterraine. Le Conseil d'État a assorti cette mesure légale de dispositions et de mesures d'exécution.

>

Cité 58, le SIEEEN tient salon

Co-fondateur de Cité 58 avec ERDF, la CCI, Siyatégie, Boulet Bureau d'Études et La Poste, le SIEEEN a participé à la création et à l'organisation du salon 2009, destiné aux élus locaux et aux fonctionnaires territoriaux nivernais.

Ouvert à toutes les entreprises, prestataires ou fournisseurs des collectivités locales souhaitant exposer leur savoir-faire.
Cité 58 est un véritable lieu d'échanges qui permet aux décideurs de s'informer et de trouver des réponses et des solutions concrètes aux besoins rencontrés dans le cadre de leur mission.
Le premier rendez-vous nivernais des acteurs de la commande publique nivernaise a réuni 70 exposants dans tous les domaines d'activités des collectivités : opérateurs spécialisés dans la gestion de services au public, d'aménagement et de développement des territoires.
Les catégories les plus représentées étaient en adéquation avec les questionnements et les priorités actuelles des collectivités territoriales. L'environnement et les énergies, sujets primordiaux avec le Grenelle de l'environnement, étaient ainsi les thèmes vedettes.
Les préoccupations environnementales et éco citoyennes du SIEEEN correspondent en tout point à cette actualité tant en matière d'électricité, d'éclairage public (tests de solutions innovantes pour économiser l'énergie), d'équipement (promotion des bâtiments basse consommation, développement des chaufferies bois…) que de déchets ménagers.
Ces thèmes étaient traités sur le stand du SIEEEN qui présentait à cette occasion, en avant-première, sa nouvelle exposition interactive sur les énergies renouvelables.

Pour compléter l'offre des exposants, Cité 58 a accueilli l'assemblée générale de l'Union amicale des maires de la Nièvre. Les thèmes en relation avec l'actualité des territoires ont été abordés dans un cycle de conférences durant lequel le SIEEEN a annoncé la tenue des Assises de l'énergie.

>

Salon de l'habitat

L'habitat est devenu, ces dernières années, le sujet préféré des Français. Comment devenir propriétaire, économiser les énergies, rénover ou bâtir, respecter l'environnement ? Le Salon de l'habitat de Nevers a réuni plus de 120 exposants pour répondre à ces questions.

Le SIEEEN a animé un stand sur les Assises de l'énergie et accueilli l'espace info-énergie du Parc Naturel du Morvan qui avait pour mission, avec le Service énergies renouvelables et partagées du Syndicat (SEREP), de sensibiliser et d'informer les visiteurs.

Le SIEEEN en a profité pour présenter au grand public sa nouvelle exposition sur les énergies renouvelables.

>

Réunions des syndicats primaires

Le SIEEEN a organisé ses réunions annuelles avec les syndicats primaires d'électricité du Département pour échanger sur le bilan des actions menées en 2009 et les programmes 2010. Plus de 250 élus représentants des syndicats primaires de 176 communes ont répondu à l'invitation.

Le SIEEEN a fait le point sur l'état d'avancement des travaux d'électrification et d'éclairage public réalisés dans l'année (renforcements et sécurisations, dissimulation et extensions du réseau, éclairage public et génie civil Télécom). Ont aussi été présentés le contrôle des concessions d'électricité et de gaz, l'avancement des projets en énergies renouvelables, les diagnostics énergétiques globaux et la maîtrise de la demande d'énergie.

Un large volet a également été consacré aux grandes lignes du Grenelle de l'environnement 1 et 2 et à ses premières traductions législatives ainsi qu'à ses répercussions sur le projet de finances 2010. Ces lois influeront sur les actions syndicales (constructions à énergie positive, réductions des consommations énergétiques des bâtiments déjà existants, recours à la maîtrise de la demande d'énergie et à l'efficacité énergétique et aux technologies sobres en carbone ou encore promotion des énergies renouvelables).

Le SIEEEN a, en outre, fait le bilan des Assises de l'énergie du 21 novembre dernier et a évoqué le plan de communication prévu pour informer les riverains lors de la réalisation de travaux.

>

Fin de la réversibilité des tarifs réglementés de l'électricité

La faculté dont disposent les consommateurs particuliers d'électricité de revenir aux tarifs réglementé de vente - offres proposées par EDF ou les entreprises locales de distribution (ELD) dans le cadre du service public local de fourniture - six mois après avoir exercé leur éligibilité, autrement dit six mois après les avoir quittés pour une offre à prix de marché, n'aura plus cours à compter du 1er juillet 2010.
Ainsi, en l'état actuel des textes et sans préjudice d'une éventuelle nouvelle disposition législative qui interviendrait sur ce point au cours des prochains mois, si un consommateur décide, à compter du 1er janvier 2010, de souscrire pour la première fois un contrat de fourniture d'électricité à prix de marché (ces offres sont proposées par les fournisseurs dits « alternatifs » mais également par EDF) il ne pourra plus bénéficier d'une offre d'électricité au tarif réglementé.

En revanche, ceux qui ont opté pour une offre à prix de marché avant cette date peuvent, jusqu'au 30 juin 2010, exercer leur droit de retour en respectant le délai de six mois susmentionné. Il suffit pour cela de souscrire de nouveau auprès d'EDF (ou d'une ELD) un contrat de fourniture d'électricité au tarif réglementé de vente. Il convient, en outre, de préciser qu'en cas de changement de fournisseur, « le contrat est résilié de plein droit » à la date de prise d'effet du nouveau contrat et que le nouveau fournisseur « ne peut facturer au consommateur que les frais correspondant aux coûts qu'il a effectivement supportés […] au titre de la résiliation et sous réserve que ces frais aient été explicitement prévus dans l'offre. [...]. Aucun autre frais ne peut être réclamé au consommateur au seul motif qu'il change de fournisseur.»

>

Retrouvez

notre actualité sur Papyrus,
l'extranet syndical ,
notamment les aides financières
du Syndicat pour 2010.

équipement

environnement

énergie

Si vous avez égaré votre mot de passe

contactez le service TIC : 03 86 59 76 90

60 ans d'énergies solidaires

au service des communes de la Nièvre

siden
énergies solidaires